



INFOS-RETRAITÉS

VENDÉE

Avril 2016

ÉDITORIAL

par Alain Viaud

Et si malgré tout 2016 n'était pas inutile ?

Petites phrases, buzz, tweets et surtout commentaires qui ne dépassent pas le « périphérique » remplissent faussement le paysage médiatique. Ce spectacle, hors sol, est de plus en plus contesté par les français si l'on en croit les sondages mais rien n'arrête la diarrhée verbale de ceux qui se sont chargés de nous informer !

Pendant ce temps, du côté des politiques, chacun y va de son livre pour... 2017 ! Tout n'est pas inintéressant, mais inexorablement les solutions manquent, à part « les y à qu'a faut qu'on » et les oubliés restent oubliés, et le chômage grimpe toujours, et le pouvoir d'achat baisse et... la colère monte !!! Si on ajoute les terribles menaces des « bruits de botte » de plus en plus répandues dans le monde, le choc indicible des attentats et la menace qui perdure, le drame bouleversant des réfugiés, le tableau est bien sombre et s'assombrit encore avec la montée des populismes, des intolérances religieuses, des violences de toutes sortes. Alors oui, la coupe est pleine ! Et il apparaît difficile d'essayer d'y comprendre quelque chose.

Difficile après ces constats d'entrevoir un bon millésime

pour l'année 2016 et pourtant... Pour chacune et chacun, la vie continue et on se l'est souhaitée cette bonne année déjà bien loin avec une bonne santé pour tous, des projets, des tendresses, des liens nombreux et renouvelés, autant de « cadeaux de vie » si indispensables, dans ce monde de brutes.

Dire cela, ce n'est pas se ranger du côté des « bisounours ». C'est simplement se souhaiter de l'humain, toujours plus d'humain et votre syndicat vous souhaite, à nouveau, avec ce premier journal de l'année, ce plus d'humanité autour de vous.

Mais, nous pensons également, comme tous ceux et celles qui ne renoncent pas à prendre en mains leur destinée, que sur chacun des points noirs soulevés, nous pouvons opposer de la résistance et une capacité d'indignation quand c'est nécessaire, des luttes opiniâtres pour des objectifs précis et atteignables quand il le faut, des initiatives et des réalisations positives pour avancer ensemble. Comme l'écrit notre secrétaire général - Laurent Berger - (c'est le titre de son dernier livre) donnons-nous le « permis de construire ». Cet appel **au dialogue social responsable** est autrement

Suite page 2

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Action revendicative

Page 3 : Vie des structures

Page 4 : Réforme territoriale

Page 5 : Tiers-payant - Formation

Page 6 : COP 21

Page 7 : Loi vieillissement

Page 8 : Agenda - Galette 2016 - ASSECO

Le conseil a tenu à regarder de plus près la question du pouvoir d'achat. Force est de constater, en effet, que ce problème devient de plus en plus prégnant pour un nombre croissant de retraités.

Là aussi, on ne peut que s'insurger devant une campagne médiatique qui ne cesse de désigner les retraités comme classe privilégiée de la société. C'est clair, il y a des retraités aisés et même très aisés, des retraités qui devraient payer l'ISF s'ils n'utilisaient pas toutes les ficelles des riches pour s'esquiver. Mais qui ne voit pas aussi qu'il y a de nombreux retraités pauvres comme il existe de nombreux salariés pauvres.

Notre journal reviendra sur les retraités « au minimum vieillesse ». Nous parlons là de seuil de pauvreté et cette situation demande en soi un développement. Mais il existe un grand nombre de retraités coincés entre le minimum vieillesse et le

minimum de pension revendiqué à savoir le SMIC.

Et si l'on regarde les déclarations fiscales et la baisse de revenus de beaucoup, on se rend compte qu'une majorité de retraités en Vendée se situe à moins de 1 600 euros de pension. Tous ceux là voient leur situation se dégrader et tout semble s'accélérer. La désindexation décidée pour les retraites complémentaires, l'augmentation des taxes, des charges incontournables (loyer, énergie, impôts, mutuelle, etc...) et l'augmentation de ce qu'il est convenu d'appeler « le panier de la ménagère » qui évolue - on le sait - bien plus vite que le simple rythme de l'inflation.

Le conseil a complété ce premier arbre des causes d'un pouvoir d'achat qui diminue mais il a souhaité aller plus loin. D'abord travailler à un état des lieux de proximité avec les ULR pour réaliser un document concret sur l'état de cette question en Vendée en mettant l'accent sur la situation particulière des retraités (frais de santé, de transports, etc...). Ensuite, fournir à nos adhérents des solutions susceptibles d'alléger leur problème de pouvoir d'achat : possibilité de subvention, d'aide, d'exonération, de mutuelles moins chères, etc...

Votre journal se fera l'écho de ce travail.

Alain Viaud

Suite de l'édito

plus constructif qu'un non systématique à tout, à toute initiative de changement, à toute réflexion collective ou individuelle voire à tout espoir.

Ainsi dans le projet de loi travail, ne cherchons pas à nous protéger derrière je ne sais quel grand frère, n'acceptons pas non plus le jugement de ceux qui nous croient utilisés ; seul doivent compter les résultats, compte tenu du contexte, que nous pouvons obtenir.

Oui la France est réformable ; continuons donc à chercher ensemble les compromis nécessaires à la résolution des problèmes que tout le monde connaît. N'attendons pas les bras ballants les présidentielles de 2017. Beaucoup d'entre vous ajoutent à leur activité syndicale des actions associatives. Soyons cette France qui ne demande qu'à positiver et tente d'améliorer par son action, par le faire, une situation difficile, rendue encore plus anxiogène par les pessimistes de tous poils, les tartuffes qui se donnent bonne conscience dans leurs jeux de posture, commentaires, voire écrivent des mea culpa oiseux.

Agissons donc pour des résultats concrets, pour rendre de l'espoir au milieu de l'intox, pour développer des liens sociaux et sociétaux intenses et vrais. 2016 pourrait être alors utile pour nous tous, pour notre pays, pour plus d'Europe, pour un peu plus de paix.

Du côté des SSR

Chimie-Énergie

Elle a tenu son assemblée générale à Mareuil-sur-Lay le 7 avril.

Plus d'infos sur notre site :

<http://www.cfdt85-retraites.fr/5-utr/ssr-8-chimie.php>

S3C et Métaux

LA COP 21, 21ème convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Comme chaque année, les sections S3C et Métaux organisent ensemble une matinée d'information à laquelle sont invités tous les adhérents.

Elle se déroulera cette année au restaurant inter-administratif, cité Travot à la Roche-sur-Yon et sera animée par Jean-Paul Courousse et Elyane Morelet-Chauvin, membres de l'URI Pays de la Loire.

le mercredi 27 avril à partir de 9 heures 30.

Voir aussi dans ce journal l'article d'Alain Viaud et celui paru dans «Fil Bleu n° 237.

Les Sables-d'Olonne : une nouvelle proximité

Notre congrès départemental s'est fixé l'objectif de relancer deux ULR : celle des Sables d'Olonne et celle de Challans. Eh bien, pour les Sables, c'est parti et bien parti !

Une première réunion a eu lieu fin janvier, réunissant une vingtaine de militants dans une atmosphère conviviale, autour d'une galette des rois.

Un suivi de chacune et de chacun des adhérents a été mis en place. Les coordonnées de militants volontaires ont été transmises aux adhérents pour les contacts qu'ils souhaitent.

Le principe d'après-midi « débat » a été retenu et une première rencontre a été fixée sur le thème de la santé, le 31 mars. Cette rencontre, animée par notre camarade Alain Rocheteau a été ouverte par un document vidéo sur la récente loi sur le vieillissement.

Enfin, la commission loisirs a d'ores et déjà programmé le pique-nique de rentrée en septembre sur le « territoire » de ce secteur des Sables.

Au total, les militants du secteur sont « reboostés » et les adhérents ne sont plus isolés ou contraints d'aller jusqu'à La Roche-sur-Yon lorsqu'ils veulent participer à une initiative ou tout simplement pour rencontrer un militant.

Cela dit, la volonté des militants du secteur est de ne pas aller trop vite. La mise en place plus formelle d'une ULR se fera en son temps, en lien avec l'ULR de La Roche et notre syndicat. Nous avons tout le mandat pour cela. L'essentiel, c'est ce nouveau lien de proximité avec les... cinquante-six adhérents du secteur. L'essentiel aussi est la volonté de réaliser ce lien de proximité pour les nouveaux adhérents.

En attendant, ici on ne craint pas les coups de vent !!! Alors « bon vent » à cette nouvelle activité de proximité.

Montaigu : un collectif syndical de proximité

Après l'Assemblée Générale du 21 Mars 2016, chaque adhérent est associé à la réussite de celle-ci, les participants comme celles et ceux qui se sont manifestés sous différentes formes sans oublier ceux que la santé a contraint à rester à la maison.

Le thème central axé sur « trucs et astuces pour le soutien et le maintien à domicile » a permis aux jeunes et moins jeunes retraités d'écouter et de partager les conseils prodigués par Mme Paillat, directrice du CLIC Guid'âge du Nord Bocage.

Intervention claire, de qualité ; Sylvie Paillat a permis l'expression d'un grand nombre de participants au débat. Nous retiendrons un conseil parmi tant d'autres : *il est important de consulter et de mettre à jour sa mutuelle pour bien connaître le contenu de son contrat.*



Béatrice Berriau, Michel Arnaud et Pascal Leveiller ont été élus au conseil.

Ce dernier a pris le relais de la trésorerie à Daniel Rivière (quinze années comme trésorier, merci Daniel !)

Au cours de cette journée l'assemblée générale a adopté une résolution dont voici les principaux points :

L'Union Locale des Retraités CFDT de Montaigu manifeste son soutien "à tous les personnels de santé" qui apportent quotidiennement leurs compétences diverses auprès des personnes dont la santé se détériore, dans les EHPAD, logements-foyers et chez les particuliers.

L'Union Locale des Retraités CFDT

- se félicite "des locaux neufs ou réhabilités - ici ou là -" pour accueillir les personnes âgées ;
- s'inquiète de leurs tarifs toujours croissants qui excluent les personnes aux ressources modestes ;
- demande à ce que les usagers-citoyens soient consultés afin d'éviter les erreurs concernant la construction de locaux neufs afin qu'ils soient bien adaptés aux personnes en grandes difficultés physiques.

Votre journal a souhaité interroger le secrétaire du syndicat Interco de Vendée, Yann Charrier, pour nous et vous éclairer sur la loi NOTRe qui va profondément faire évoluer les collectivités territoriales. Nous le remercions de ses réponses qui, n'en doutons pas, en appelleront d'autres quand tout se mettra en place.

Question : Les retraités, adhérents CFDT, sont des citoyens et le plus souvent des citoyens engagés dans la société. Ils entendent parler avec la loi NOTRe de fusion de communes, renforcement de l'intercommunalité, transfert de compétences ; peux-tu les éclairer sur les principaux changements à attendre et l'analyse qu'en fait votre secteur Intercollectivités ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) fait suite à plusieurs lois qui visent toutes à refondre la représentation et l'organisation territoriale :

- La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ;
- La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires ;
- La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;
- La loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle.

La loi NOTRe, votée le 7 août 2015, vise principalement à passer une étape supplémentaire dans la clarification du « mille-feuilles territorial ». Elle propose une nouvelle répartition des compétences : qui va s'occuper de quoi, en matière de transports, éducation, culture, sports, urbanisme...

Dans notre département, les grandes manœuvres sont en cours de réflexion pour traduction début 2017. La presse en parle régulièrement et peut-être vos maires en ont parlé dans leurs projets pour 2016. Citons pour exemple :

la création de communes nouvelles comme *Les Essarts-en-bocage* fusionnant Les Essarts, Boulogne, L'Oie et Saint Florence ; *Belvigny* regroupant Belleville-sur-Vie et Saligny ; *Sèvremont* regroupant La Flocellière, Saint-Michel-Mont-Mercure, Les Châteliers-Châteaumur et La Pommeraie-sur-Sèvre, etc...

Quelques exemples qui en annoncent beaucoup d'autres car, pour les communes, ça peut aller encore plus vite en raison des incitations financières de l'État (maintien de la dotation globale de fonctionnement).

Globalement, le projet de schéma départemental de coopération intercommunal, placé sous la responsabilité du préfet, doit être adopté pour le 30 mars 2016. A cette date vous devriez connaître les contours des futures intercommunalités du département. Deux cas de figure : une communauté d'agglomération de plus de 50 000 habitants avec une ville centre ou une unité urbaine de plus de 15 000 habitants ou bien des communautés de communes d'au moins 15 000 habitants sauf exception d'insularité.

Là aussi, citons quelques exemples :

Le regroupement des communautés de communes de Montaigu et l'Herbergement ou les communautés du Talmondais et de Moutiers-les-Mauxfaits, la fusion annoncée des Olonnes avec celle d'Auzance-Vertonne pour créer une future communauté d'agglomération, etc...

Le paysage de la Vendée va donc changer !!!

Question : Cette loi NOTRe qui prépare des changements concrets en 2017 doit aussi avoir des conséquences pour vous, les actifs du secteur. À lire vos premières mobilisations, vous êtes déjà en plein dedans. Quels sont vos attentes, vos espoirs mais aussi vos appréhensions par rapport à cette loi ?

Ces changements annoncés comportent de nombreux enjeux pour les agents des collectivités territoriales :

- Mutualisation, mise à disposition, mutation en fonction des changements de périmètre et de répartition des compétences ;
- Questionnement sur les lieux de travail et les frais de déplacements correspondants ;
- Fusion de postes ;
- Interrogations sur les différences de régime indemnitaire entre collectivités ;
- Opportunités de nouveaux métiers et de changements de métier et plans de formation correspondants...

Dans tout ce « big-bang territorial », notre préoccupation principale est la concertation et la place d'un dialogue social de qualité.

Interco a déjà été reçu en préfecture pour insister sur la nécessité d'une vraie concertation. Le préfet s'est, d'ores et déjà, engagé à rappeler aux élus qu'une simple transmission d'information ne suffit pas ! Interco s'est d'ailleurs rendu aussi auprès de l'association des maires de Vendée.

Question : Quelles attentes auriez vous vis-à-vis de citoyens engagés comme nos adhérents ? (votre journal se joint à Yann pour la réponse à cette question !)

Le syndicat Interco sollicite ses adhérents pour la remontée d'information et le partage d'expériences. Nous pouvons aussi nous mobiliser pour faire remonter à l'UTR qui transmettra à Interco, les informations de nos élus... et même les interrogations que nous leur posons.

Nous devons aussi alerter sur les changements que nous constaterons en tant que citoyens : économie d'échelle qui ne se fasse pas au détriment du service public rendu d'une part et bien sûr des salariés d'autre part. Alerter aussi sur les changements en matière de connaissance des centres de décisions : éloignement et risque de consultation encore plus réduite des citoyens, maintien ou non des CCAS ou transformation en CIAS avec les conséquences...

Au total, solidarité avec nos camarades d'Interco et mobilisation de tous pour une vision globale du département pour mieux agir sur les changements en cours.

Merci encore à nos amis d'Interco pour cette première information précieuse.

TIERS PAYANT : C'EST PARTI

Malgré une décision du Conseil Constitutionnel que l'on peut regretter (rappel : le conseil constitutionnel n'a accordé le tiers payant que pour la part sécu*), cette vieille revendication CFDT franchit une étape très significative.

1^{ère} échéance : le 1^{er} juillet 2016, les professionnels de santé devront se munir d'un lecteur de carte adapté pour appliquer, s'ils le souhaitent, le tiers payant partiel. A cette date sont concernés les assurés atteints d'une affection de longue durée et les femmes enceintes bénéficiant de l'assurance maternité.

2^{ème} échéance : le 1^{er} janvier 2017, l'application du tiers payant partiel **devient obligatoire**. Tous les professionnels de santé devront appliquer le tiers payant partiel POUR TOUS. Ils pourront aussi proposer le tiers payant total.

Au total une vraie avancée, indispensable pour des assurés qui assistent à un transfert de charges toujours plus important vers les mutuelles, notamment les dépassements d'honoraires et... à l'augmentation correspondante de la tarification ! Une tarification qui est de plus en plus liée à l'âge, un scandale qui va à l'encontre des principes de solidarité et d'universalité et qui fragilise d'autant les retraités.

- **Exemple le plus fréquent** : pour une visite médicale à 23 euros, le tiers payant partiel s'applique pour la part sécu soit 16,10 euros et 6,90 euros (la part des complémentaires) peuvent être réclamés par le professionnel de santé s'il ne veut pas appliquer le tiers payant total.

La formation toute la vie, même à la retraite

Cela est encore plus vrai pour la formation syndicale et chaque adhérent, chaque militant de l'UTR doit se poser la question de quelle compétence il doit acquérir pour que son action soit la plus efficace possible. Pour cela l'Union Régionale des Retraités CFDT(URR) a établi un plan de formation pour 2016. Elle propose :

Des stages spécialisés régionaux :

- Les relations avec les médias régionaux : le 20 mai à Angers
- Les questions européennes : le 26 mai à Angers
- Le conseil de la vie sociale : le 2 juin à Angers
- Les mandatés CCAS et CIAS : le 7 juin à Angers

Des stages de pratique syndicale :

- Réussir nos prises de notes : du 7 au 9 novembre à Angers
- Prendre la parole : du 17 au 19 octobre à Nantes
- Rédiger un tract : à la Roche-sur-Yon, Angers, Nantes, Laval
- Mieux valoriser nos actions au travers de nos écrits : du 23 au 25 mai à Nantes, du 5 au 7 décembre à Angers

Voir le programme détaillé sur notre site : <http://www.cfdt85-retraites.fr/3-commissions/3-5-formation.php>

PETIT RETOUR SUR LA COP 21 : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Nous avons tous, au-delà de toutes différences d'opinions, salué ce premier accord universel sur le climat. Nous savons qu'il y a dans cette première historique un acte majeur, bien sûr imparfait, mais un acte posé pour l'avenir de l'humanité.

Cet accord a été qualifié par le président de la COP 21 - Laurent Fabius - de « *juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant* ».

Cet accord, en effet, conjugue la souveraineté de chaque état et l'engagement d'une évaluation internationale des efforts de réduction des effets de serre. Le mécanisme retenu se veut transparent, constructeur de confiance et non plus punitif. Cet accord offre la possibilité de sortir de l'irresponsabilité climatique. C'est donc un nouveau régime de climat qui vient d'émerger à Paris. Pour la première fois, pays industrialisés du Nord et nations du Sud, grands émergents et petits états insulaires se rassemblent sous l'égide d'une communauté internationale de destin. Cet accord établit, en outre, des responsabilités différenciées. C'est une avancée majeure de la COP 21.

Cela dit, si l'accord a ses potentialités, il contient en lui, comme tout compromis, un certain nombre de limites qu'il faudra dépasser. Nous aurons l'occasion d'y revenir suite au débat organisé sur ce sujet par nos SSR S3C et métaux (voir page 2).



COP21-CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Citons cependant, d'ores et déjà, quelques interrogations porteuses de débat :

- limiter l'augmentation de la température à 1°5C est-ce suffisant ?
- l'accord pour reconnaître que l'ère des énergies fossiles doit s'achever serait plus fort s'il s'accompagnait d'objectifs précis sur les énergies renouvelables. Est-ce vraiment le cas ?
- aucune date butoir pour le pic des émissions, et l'objectif de long terme de la réduction à 2050 est trop loin pour ne pas appeler dès maintenant à la plus grande des vigilances sur la façon dont les États s'y prendront ?
- Même s'il existe un début de reconnaissance des pertes et dommages subis par les pays les plus vulnérables, on n'a pas totalement évité l'amertume des pays du Sud. Comment encore progresser sur ce point ?
- La garantie des financements obtenue est à confirmer dans les faits.
- Comment prendre en compte les peuples indigènes ?

Pour terminer sur une note porteuse d'avenir, le fait que cet accord provoque, sur une multitude de points, des espoirs de développement du « business » pour se réorienter vers l'objectif de réduction des effets de serre, est porteur d'avenir. La mobilisation très forte de coalitions d'acteurs non étatiques à la Conférence est là pour le prouver.

Chacun peut se faire son opinion sur le verre à moitié vide ou à moitié plein. Saluons comme beaucoup d'autres, l'avancée sans précédent de cette Conférence. Enrichissons les débats inévitables que cet accord porte en lui et, comme citoyen du monde... restons vigilants.

Alain Viaud

COP 21 : DU CÔTÉ DES JARDINIERS AMATEURS

L'engagement du jardinier amateur dans le concept de développement durable remet en question des pratiques routinières et impose, avant toute action, observation et compréhension. De nombreuses interrogations se posent à lui. Pour y répondre, les revues de jardinage regorgent de recettes, basées sur des fondements et des sources diverses. Rappel pour information de deux (le 99 et le 129) des 268 engagements du Grenelle de l'environnement concernant plus particulièrement les produits phytosanitaires

Le Grenelle de l'environnement, le plan écophyto 2018 et les zones non agricoles

Les lois dites Grenelle I et II, du 3 août 2009 et du 13 juillet 2010, ont fixé un objectif de réduction d'usage de tous les pesticides de 50 % si possible sous dix ans. Ces lois prévoyaient également le retrait du marché des produits contenant les quarante substances les plus préoccupantes : trente au plus tard en 2009 (appliqué par l'avis aux opérateurs publié le 28 mars 2008), dix d'ici à la fin 2010 (neuf retirés par l'avis du 30 décembre 2010), dix à réduire de 50 % d'ici à 2012 (dispositions en cours). Ces textes ont fixé en outre l'interdiction d'épandage des pesticides par aéronef (appliqué par l'arrêté du 31 mai 2011), sauf dérogation ; l'encadrement des professions de distributeurs et d'applicateurs de produits phytopharmaceutiques par des exigences en matière de formation, d'identification

ou de séparation des activités de vente et de conseil, dans le cadre d'un référentiel vérifiable d'enregistrement et de traçabilité des produits (cf. lois Grenelle I et II, et décret du 18 octobre 2011), l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et biocides contenant des substances extrêmement préoccupantes pour les usages non professionnels ainsi que dans les lieux publics, sauf dérogation exceptionnelle (cf. arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253 - 1 du code rural et de la pêche maritime dans



LOI SUR LE VIEILLISSEMENT : ENFIN VOTÉE !

Cette loi, nous l'avons voulue ! Elle s'est largement nourrie des propositions CFDT. Il est maintenant indispensable de rester vigilant sur sa mise en œuvre et donc sur la rédaction et la publication des nombreux décrets en attente. Ensemble, nous allons être acteurs pour faire vivre cette loi. Le journal se fera l'écho régulièrement des traductions concrètes de la loi. D'ores et déjà, deux décrets et deux arrêtés d'application sont parus concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Par ailleurs, le décret du 26 février 2016 porte sur la réforme de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Ce décret revalorise le plafond des plans d'aide pour l'ensemble des bénéficiaires et de façon plus importante pour les personnes des GIR 1 et 2 afin de répondre à la saturation et au manque de diversification des plans d'aide actuels. Ce décret revalorise, pour tous les bénéficiaires de l'APA, le montant des plafonds quel que soit leur degré d'autonomie.



Ces plafonds sont relevés de 150 à 400 euros :

- Pour le GIR 1 : 1 713,09 euros par mois (soit une augmentation de 400 euros)
- Pour le GIR 2 : 1 375,54 euros par mois (soit une augmentation de 250 euros)
- Pour le GIR 3 : 993,88 euros par mois (soit une augmentation de 150 euros)
- Pour le GIR 4 : 662,95 euros par mois (soit une augmentation de 100 euros)

Un autre décret relatif au concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) aux départements vient concrétiser le financement de la loi avec un apport de sept cents millions d'euros pour mettre en œuvre la réforme de l'APA, financer les concours des financeurs et le forfait autonomie pour les résidences autonomes.

La CNSA devient un acteur reconnu dans le paysage des politiques de santé. Cela aura des conséquences au niveau des régions et départements, nous y reviendrons.

Pour ceux qui veulent se la procurer, elle a été publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2015 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/12/28/2015-1776/jo/texte>

Voir aussi sur ce sujet et tout ce qui tourne autour avec exemples de cas : le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches : <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

COP 21 : DU CÔTÉ DES JARDINIERS AMATEURS (suite)

des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables).

Le plan Écophyto 2008-2018, rendu public le 10 septembre 2008, est le dispositif opérationnel destiné à permettre la réduction d'usage des pesticides de 50 % sous dix ans, si possible. Ce plan interministériel comporte neuf axes dont un axe n°7 dédié aux usages en zones non agricoles (avec les volets amateurs et professionnels) composé de quatorze actions. L'accent a été mis dans cet axe sur les actions fortes destinées à mobiliser les acteurs professionnels (collectivités, applicateurs, distributeurs) et les acteurs du monde amateurs (associations de jardiniers, Noé conservation...) en mettant notamment à leur disposition des outils spécifiques permettant de réduire les usages de pesticides. La plate-forme d'échange web www.ecophytozna-pro.fr, développée par Plante & Cité, et la plate-forme www.jardiner-autrement.fr, développée par la SNHF (Société Nationale d'Horticulture de France), constituent ainsi des sites de référence pour mobiliser les acteurs professionnels et les jardiniers amateurs autour des objectifs

de réduction d'usage du Plan Écophyto. Les outils disponibles sur la plate-forme www.jardiner-autrement.fr complètent aussi efficacement la campagne de communication lancée en 2010 par le ministère chargé du développement durable, à destination des jardiniers amateurs, dénommée « L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin – Les pesticides, apprenons à nous en passer ».

Premier engagement du jardinier : accepter de se former pour être en mesure de faire évoluer ses pratiques et d'exercer son libre arbitre dans l'offre surabondante d'informations et de produits à sa disposition.

Connaître et comprendre les mécanismes fondamentaux du fonctionnement de la plante dans son milieu sont des bases indispensables à acquérir.

Source :SNHF
Gérard Clautour

L'agenda

Quelques dates à retenir :

En 2016 : Conseil de l'UTR les 21 avril, 30 juin, 6 octobre, 8 décembre

19 avril : visite de la Roche sur Yon (avec la commission loisirs-culture)

27 avril : Conférence COP21 (avec les SSR S3C et Métaux)

26 mai : Visite de Parthenay (avec la commission loisirs-culture)

8 septembre : Pique-nique de rentrée de l'UTR (Pays des Olonnes)

15 novembre : Congrès de l'URR-CFDT Pays de la Loire à l'Herbergement

La galette, avec les Voix du Val d'Ornay

Cette traditionnelle première rencontre de l'année est bien ancrée dans notre paysage *utérien*. Est-ce l'affiche, la météo, ou tout simplement le plaisir de passer un moment convivial, toujours est-il qu'une bonne centaine de participants se sont retrouvés à la maison de quartier du Val d'Ornay le 14 janvier pour échanger les voeux.

Après les traditionnelles interventions de Jacques Pezard, secrétaire général et Gérard Clautour, responsable de la commission loisirs, qui ont donné chacun dans leur domaine les informations sur la vie de l'UTR, tout le monde s'est mis à table avant d'écouter les **Voix du Val d'Ornay**.



anciens, leur répertoire fait appel à la variété française, qui permet de toucher beaucoup de monde tant du côté des interprètes que du côté des auditeurs.

En «petite» (?) formation, (ce sont eux qui le disent !) ce jour-là, près de cinquante choristes, un tiers du groupe lorsqu'il est au complet, nous ont fait partager leur plaisir de chanter ensemble. Composé de chansons récentes pour la plupart (de 1990 à nos jours), avec quelques morceaux plus

Rassemblés par l'amour du chant depuis une douzaine d'années, autour de Lucie à la direction



et Claude au clavier, ce groupe, auquel participent un bon nombre d'*utériens* du quartier, a sans doute été un des plus applaudis de ces dernières années

L'ASSECO-CFDT de Vendée

Une association départementale de consommateurs pour un soutien individuel pour ses adhérents dans le cadre d'un litige de la consommation et le surendettement

Une question ? Un conseil ?

ASSECO-CFDT 85
16, bd Louis Blanc BP 129
85004 LA ROCHE-SUR-YON
Tél : 02.51.37.84.47 - Fax : 02.51.44.87.65
Courriel : cfdt.asseco85@orange.fr
Permanence : mardi de 14 à 17 heures.
Coût de l'adhésion annuelle : 5 euros